

Chiffres, faits et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **16 (1936)**

Heft 8

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

Ambassade de France en Suisse.

Nous avons appris, avec le plus grand regret, le prochain départ de Berne de S. E. le comte Clauzel, Ambassadeur de France en Suisse, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Au cours d'une brillante carrière qui le mena dans les principales capitales d'Europe, chargé d'importantes missions, M. Clauzel avait fait un premier séjour à Berne de 1914 à 1919 en qualité de secrétaire de première classe; il quitta alors Berne pour Berlin, fut envoyé comme conseiller à Constantinople, puis à Genève où, de 1919 à 1930, il s'occupa activement de la section française à la Société des Nations, dont il fut nommé chef à partir de 1924. C'est en qualité d'Ambassadeur à Vienne qu'il quitta Genève en 1930.

En mars 1933, il était nommé Ambassadeur de France en Suisse. Pendant sa mission à Berne, d'importants accords franco-suisse ont été réalisés; ce sont, entre autres, la Convention de Commerce Franco-Suisse du 29 mars 1934, les accords sur les questions de main-d'œuvre du 25 juillet 1935, etc. M. Clauzel sera particulièrement regretté en Suisse où il était grandement estimé et où il compte de nombreux amis.

Le Conseil Fédéral vient d'accorder son agrément à la nomination de son successeur, en la personne de M. Alphand, actuellement ambassadeur de France à Moscou. M. Alphand avait été précédemment Ministre de France à Dublin.

Propagande commerciale suisse à l'Étranger.

Le Conseil Fédéral avait proposé à l'Assemblée Fédérale, le 14 août dernier, l'adoption de mesures diverses tendant à développer les exportations de la Suisse. A la suite de la dévaluation du franc suisse, une partie des mesures en question a été écartée par le Conseil des Etats et le Conseil National sur l'avis des commissions chargées de l'étude de ces mesures. Toutefois, celles concernant l'organisation de la propagande à l'étranger en faveur des produits suisses semblent avoir trouvé l'agrément des deux Chambres, qui songeraient même à augmenter les crédits dont le vote avait été proposé par le Conseil Fédéral. C'est sur l'initiative de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, que ces crédits ont été demandés, afin de soutenir dans une plus forte mesure la propagande commerciale à l'étranger, en créant, entre autres, un certain nombre d'agences commerciales, dans les pays où la Suisse ne dispose pas d'une représentation diplomatique suffisamment importante pour pouvoir s'occuper des questions commerciales. Dans son message à l'Assemblée Fédérale, le Conseil Fédéral reconnaît l'aide efficace apportée par les Chambres de Commerce suisses à l'étranger à l'expansion commerciale de la Suisse.

Répercussions de la dévaluation de sa monnaie sur le commerce extérieur de la Suisse.

La dévaluation du franc suisse, en principe, paraît ne rien devoir changer aux relations commerciales entre la Suisse et la France puisque les dévaluations des monnaies de ces deux pays se sont faites dans la même proportion. Nous avons toutefois signalé plus haut l'heureuse reconduction de la Convention de Commerce Franco-Suisse.

En ce qui concerne l'Allemagne, ce pays a dénoncé récemment l'accord de clearing et ses annexes, en se basant sur « la clause des catastrophes ». La Suisse a accepté cette dénonciation et une importante délégation suisse s'est aussitôt rendue à Berlin pour engager de nouveaux pourparlers. Il s'agit dans l'intérêt des créanciers suisses de pouvoir maintenir les échanges germano-suisse, malgré le renchérissement des produits allemands du fait de la dévaluation du franc suisse et de la baisse du prix des produits suisses sur le marché allemand.

Des pourparlers ont également été engagés à Berne avec la Hongrie dans le but d'assurer, malgré la dévaluation du franc suisse, les ventes de blé hongrois en Suisse. Des envois de blé avaient été arrêtés par la Hongrie après la décision du Conseil Fédéral de dévaluer la monnaie suisse et il avait été nécessaire dans ces conditions de chercher à activer les importations en Suisse de blé provenant de l'Amérique du Sud.

Semaine Suisse.

La 20^e Semaine Suisse aura lieu du 17 au 31 octobre.

Relations commerciales entre la Suisse et la Syrie.

La Chambre de Commerce d'Alep se prononce dans son Bulletin Economique (N° 24, 1935-1936) pour l'établissement de la compensation dans le commerce international. A propos de cette suggestion à l'adresse du Gouvernement, elle publie une étude sommaire des statistiques commerciales de l'année 1935, indiquant les principales exportations et importations du Lyban et de la Syrie réunis. Il en résulte que :

La France a vendu pour L. L. S. (1) 4.278.000 et acheté pour L. L. S. 1.490.000.

L'Allemagne a vendu pour L. L. S. 1.923.000 et acheté pour L. L. S. 363.000.

La Belgique a vendu pour L. L. S. 1.615.000 et acheté pour L. L. S. 153.000.

L'Italie a vendu pour L. L. S. 1.250.000 et acheté pour L. L. S. 451.000.

L'Autriche a vendu pour L. L. S. 322.000 et acheté pour L. L. S. 16.000.

La Suisse ne figure pas dans cette liste.

Un autre tableau indique les importations au Lyban et en Syrie des différents pays durant les cinq dernières années. D'après cette statistique, la Suisse a importé en 1935 pour L. L. S. 138.000 contre 334.000 en 1931, tandis que la Belgique a importé pour L. L. S. 1.615.000 (1931 : 3.300.000) et l'Autriche pour L. L. S. 322.000 (1931 : 785.000).

La Syrie importe des tissus et des fils de laine, de coton et de soie, des vêtements usagés, du matériel industriel, des spécialités pharmaceutiques, etc. Elle exporte de la laine de moutons, de l'huile d'olives, du coton, etc.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que la Suisse n'est représentée dans la bibliothèque de la Chambre de Commerce d'Alep que par la Revue Economique Franco-Suisse.

(1) La Livre Lybano-Syrienne vaut 20 francs français.

LYON Gare Perrache HOTEL BRISTOL

150 chambres avec eau courante, 50 bains
Prix Modérés V^o J.-O. GIRARD, propr.

COURS DE VACANCES

organisés par le CANTON et la VILLE de SAINT-GALL
à l'Institut pour Jeunes Gens sur le Rosenberg
près ST-GALL (Suisse)

Etude rapide et approfondie de la langue allemande. — L'unique école privée suisse avec cours officiels. — Gymnastique et tous les sports. Situation magnifique et salubre. Séjour de montagne.
Prospectus par le Directeur : Dr LUSSEK. P361-IG